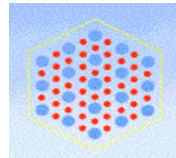


Association de Science Régionale De Langue Française



XLème Colloque de l'ASRDLF

Convergence et disparités régionales au sein de
l'espace européen

Les politiques régionales à l'épreuve des faits

Bruxelles – 1, 2 et 3 Septembre 2004

RÉGION APPRENANTE : DU CONCEPT À L'APPLICATION L'EXEMPLE DE LA SUISSE

LOUIS-M. BOULIANNE
Collaborateur scientifique
C.E.A.T./EPFL, Lausanne
louis.boulianne@epfl.ch

Résumé :

La communication présente une réflexion sur l'applicabilité du concept de région apprenante comme instrument de politique de développement régional. L'originalité de la communication est de présenter une réflexion qui va du concept théorique à la mise en œuvre sur le terrain en intégrant des considérations sur la problématique en Suisse. Du point de vue méthodologique, le concept de région apprenante a d'abord été défini à partir d'une analyse de la littérature ; il a été affiné et adapté au contexte suisse par des auditions d'experts européens et suisses. En termes de résultats attendus, il s'agit de mettre en évidence les apports possibles, les difficultés et les obstacles que l'on rencontre lorsque l'on veut tenter une mettre en œuvre une politique de développement basée sur le concept de région apprenante.

Mots clés : région, économie apprenante, apprentissage, stratégie de développement, innovation, technologie, savoir.

1. ORIGINE DU CONCEPT

L'économie apprenante et l'économie du savoir sont des concepts d'actualité qui reflètent le passage de la société industrielle à la société du savoir. Le signe caractéristique de cette transition est l'importance croissante de ce facteur de production qu'est le savoir et qui constitue un atout concurrentiel décisif dans un nombre toujours plus grand d'activités économiques (Birchmeier, 2001). L'OCDE (2002) prenant acte de cette évolution, a formulé des propositions en termes de politique de développement territorial qui ont été reprises dans le cadre de l'examen territorial de la Suisse et adaptées au contexte helvétique du rôle des HES en matière de R&D et dans les relations entre Hautes écoles et économie.

A l'origine du concept d'économie apprenante, ce sont les travaux de l'école scandinave (Lundvall & Johnson 1994) qui ont souligné l'importance du savoir et de l'apprentissage dans les processus d'innovation et de développement. Par rapport à la théorie économique, (Cooke 2001) avance l'idée d'une approche évolutionniste. L'apprentissage individuel et collectif (Florida 1995) au sein des organisations est identifié comme un facteur déterminant de l'innovation. Les travaux menés par le GREMI (Maillat & Kebir L 1999) sur les milieux innovateurs ont également contribué à la reconnaissance de l'importance stratégique de l'apprentissage en ce qui concerne les capacités d'innovation et les mécanismes de développement dans les régions.

Le concept d'économie apprenante n'est pas un concept révolutionnaire mais il a le mérite de réunir des facteurs-clés qui favorisent l'adaptation aux contraintes actuelles auxquelles sont confrontés les territoires (groupes de nations, nations, régions, cantons, etc.) telles que la compétition internationale (ouverture des marchés, dérégulation), la cohabitation du global et du local (glocalisation) et la nécessité d'un lien local entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances (Thierstein 2000).

2. DÉFINITION DU CONCEPT

La définition de l'OCDE (2001) des «régions apprenantes» est la suivante: «Learning regions are regions with a dense network of firms interacting with higher education institutions and research facilities. Policies to promote learning regions focus on regional cluster structures and university/firm linkages, while also promoting social inclusion of labour through learning».

Soulignons d'entrée que le terme de «regions» reste ouvert et recouvre des réalités différentes dans le contexte de l'OCDE, de l'Union européenne (EU) ou de la Suisse. Au niveau international, la notion de région renvoie aux grandes entités continentales correspondant à des espaces de coopération entre Etats (Europe, Alena, etc.); mais on utilise le même vocable pour, au contraire, désigner des entités infranationales. Cependant, des régions européennes comme Rhone-Alpes, la Catalogne, la Bavière sont comparables à l'ensemble de la Suisse (Fumeaux & Von Holzen 2002), comme le confirme l'analyse de la littérature récente (Oinas & Van Gils 2001) qui insiste sur la variété des contextes régionaux.

Pour l'UE, notamment dans sa politique de soutien à l'innovation (RIS), l'économie apprenante est un processus économique qui produit des cercles vertueux et des retours d'investissements qui améliorent la capacité d'apprendre (identifier, comprendre et utiliser les savoirs), de construire une demande et d'utiliser les nouvelles connaissances (Landabaso, Oughton & Morgan 1999). Pour Landabaso, «a learning region is an efficient Regional

Innovation System». Ainsi, la Commission européenne a développé le programme RIS pour stimuler le développement dans les régions européennes. En outre, les orientations pour les actions innovatrices du FEDER pour la période 2000-2006 proposent de soutenir des projets d'économie régionale fondés sur la connaissance et l'innovation technologique (Commission des Communautés Européennes, 2001).

Le savoir et la capacité d'apprendre sont généralement considérés comme des ingrédients clés «in any technology-based path towards regional growth» (Felsenstein & Taylor 2001). Pour Asheim(1998) la region apprenante peut être considérée «as representative of the territorial and institutional embeddedness of learning organisations and interactive learning». Pour Landabaso, «in the promotion of such innovation supportive regions the inter-linking of co-operative partnerships ranging from work organisations inside firms to different sectors of society, understood as regional development coalitions, will be of strategic importance» (Landabaso 1999).

Tous les travaux menés autour des systèmes régionaux d'innovation et de l'économie apprenante s'appuient sur des formes d'intervention infranationale pour mobiliser les capacités d'innovation incorporées au niveau territorial dans les normes et les valeurs partagées qui permettent un apprentissage collectif effectif (Maskell & Malmberg 1999, Lorenzen 2001). Elle suggère également que les stratégies les plus efficaces sont celles reposant sur la collaboration et le consensus entre organisations, sur des partenariats entre secteurs public et privé. En résumé, pour l'OCDE, une politique efficace de *l'apprentissage* suppose l'application judicieuse de principes de politique générale aux circonstances socio-économiques qui caractérisent les différents espaces économiques.

Les principaux paramètres structurant le concept sont les suivants:

- Système de Formation, Recherche et Technologie (FRT) dont les apports en termes de connaissances et de savoirs sont indispensables au développement du système économique via la formation, la recherche et l'appui au développement de technologies.
- Interactions entre acteurs individuels et collectifs: la collaboration entre individus et institutions est au cœur du processus cumulatif d'apprentissage.
- Réseau d'entreprises: «clusters», systèmes territoriaux de production dont l'ancrage territorial de la main-d'œuvre et des entreprises constitue un cadre de référence pertinent.

Ces trois éléments doivent contribuer ensemble au développement de territoires innovants, et ce par le biais du développement de la capacité d'apprendre à partir des démarches d'innovation réalisées.

3. LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est au cœur du concept de l'économie apprenante et il est nécessaire de préciser ce que recouvre ce terme. La typologie de l'OCDE (2001) met en évidence l'apprentissage individuel et collectif lié à l'interaction au sein des organisations et entre les institutions (réseau). Le tableau suivant, issu du rapport de l'OCDE, précise les catégories d'apprentissage:

Tableau 1 Catégories d'apprentissage

	<i>Diffusion d'un savoir existant</i>	<i>Création d'un nouveau savoir</i>
<i>Apprentissage individuel</i>	A Éducation, formation professionnelle, apprentissage sur lieu de travail	B Recherche universitaire par doctorants, apprentissage sur lieu de travail
<i>Apprentissage collectif</i>	C Bases de données, programmes et manuels, licences, recrutement de personnel qualifié	D R&D dans les universités, par les entreprises, entreprises et instituts de recherche

L'organisation apprenante donne la priorité à toutes les formes d'apprentissage individuel et collectif (enseignement formel) qui diffuse un savoir existant. L'apprentissage individuel est une condition préalable nécessaire à une forte capacité à innover (case A et B); il correspond à la notion d'appropriation et d'application de connaissances. La recherche vue sous l'angle du chercheur correspond à la fabrication de nouveaux savoirs. L'apprentissage collectif correspond à la notion de d'application en commun des connaissances acquises (cases C et D).

Une analyse plus fine permet d'identifier quatre processus d'apprentissage qui favorisent l'émergence d'une économie apprenante (Maillat, 1999):

- Apprentissage interactif: interactions entre acteurs en vue de coordonner les activités productives ou d'innovation (partage d'expériences, transmission d'informations, etc.), particulièrement horizontalement au travers de «knowledge networks».
- Apprentissage institutionnel: il correspond à la capacité des institutions à se remettre en cause et à s'adapter. Les institutions formelles et informelles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement, car elles permettent une certaine prévisibilité du comportement des acteurs, réduisent l'incertitude et façonnent un environnement favorable à l'apprentissage.
- Apprentissage organisationnel: renvoie à la capacité des organisations à apprendre comment faire les choses et à s'adapter à l'évolution des marchés et des technologies, ce qui est à la base de l'économie apprenante. Il concerne également les relations interorganisationnelles dont les modalités doivent être adaptées aux circonstances, aux types de coopération.
- Apprentissage par l'action: le «learning by learning» correspond au processus d'amélioration des compétences liées à l'apprentissage (comment apprendre à apprendre); l'apprentissage stimule l'apprentissage, ce qui incite les acteurs à se dépasser. Le corollaire de cette forme d'apprentissage est la capacité à oublier et dépasser certains acquis.

C'est par les différents processus d'apprentissage que l'effet cumulatif recherché avec le concept de l'économie apprenante se concrétise dans un territoire. Cette problématique pose la question de la gouvernance de ces processus qui ne doivent pas être laissés à l'initiative des individus, mais qui doivent être pris en charge collectivement par une organisation capable de capter les expériences, d'en tirer des enseignements et de les réintroduire dans les modes de fonctionnement des acteurs.

La promotion de l'économie apprenante constitue une approche à long terme qui requiert une mise en cohérence de la politique de formation et des politiques sectorielles, régionales, d'entrepreneuriat et de soutien à l'innovation. Cela pose la question de savoir comment assurer la coordination entre les différents acteurs concernés, et renvoie à la gouvernance entre économie et FRT. Les instruments possibles pour favoriser l'économie apprenante relèvent de la sensibilisation, du monitoring et du benchmarking, en passant par la constitution de réseaux d'acteurs.

4. L'ÉCONOMIE APPRENANTE, UN CONCEPT UTILE POUR LA SUISSE?

Quelle est l'utilité du concept d'économie apprenante pour le développement de l'économie suisse?

Tout d'abord, rappelons que le système FRT constitue en lui-même un secteur économique de plus en plus important en termes d'emplois, d'investissements, d'effets multiplicateurs et d'exportation (étudiants étrangers, collaborations internationales). Les dépenses d'éducation et de formation à tous les niveaux institutionnels représentent plus de 21 milliards de francs par année, ce qui représente 17,9% du total des dépenses publiques en Suisse et 5,5% du PIB. Les Hautes Écoles totalisent 18% des dépenses de formation, alors que la formation professionnelle supérieure et les HES représentent 5% et sont en forte hausse¹.

Le système de formation, recherche et technologie doit satisfaire des exigences de qualité et d'excellence tant au niveau national qu'international. Il s'agit d'un impératif incontournable pour maintenir et développer le système FRT qui est décisif pour la compétitivité de la Suisse. La qualité du système FRT est indispensable, mais est-elle suffisante pour assurer le développement d'innovations dans les entreprises, notamment les PME? On peut en douter car le transfert et l'utilisation des connaissances dans le monde des entreprises nécessite l'existence de projets, le partage d'informations, en d'autres termes une interface de qualité qui n'a pas fait l'objet d'efforts importants jusqu'à présent (c'est justement l'un des objectifs des HES). Ainsi, bien que la Suisse recueille de bons «ratings» en comparaison internationale (Elias J. 2000), il n'y a pas de garantie que ces bons ratings se maintiennent, notamment en regard des efforts consentis dans les pays concurrents (seco, 2002). Il ne s'agit pas ici de lacunes du système FRT, mais bien de problèmes liés à l'interaction entre le système FRT et le système de production.

4.1 Echelle territoriale pertinente pour la Suisse

En Suisse, à quel niveau territorial faut-il et/ou peut-on établir l'adéquation du système FRT pour qu'il contribue de manière optimale au développement de l'économie apprenante?

¹ Dépenses publiques d'éducation, indicateurs financiers 1999-2001, OFS, Neuchâtel.

L'éventail des possibilités va de la Suisse entière (niveau national), aux 2 ou 3 «city-regions» (Boulianne 2002) en passant par les 7 Grandes régions, les 7 HES, les 9 sites universitaires, la quinzaine de SPR existants en Suisse, les 26 cantons, les micro-régions LIM (niveau infranational).

4.1.1 L'espace national

Le niveau national est incontournable dans le contexte de la globalisation et compte tenu de la taille de la Suisse. La Suisse représente un petit espace économique qui est comparable à la taille des grandes villes mondiales. En effet, «à l'échelle mondiale, la Suisse est une ville...» (Fumeaux & von Holzen 2002) et la taille de son système FRT dans le domaine des Hautes écoles (120'000 étudiants) correspond à l'université de Rome.

Quelques branches économiques constituent le cœur de l'économie nationale et sont davantage concernées par l'innovation (Elias 2000). Ce sont les branches exportatrices (chimie, pharmacie, électro-technique, machine, métal, plastique), auxquelles il faut ajouter le tourisme, le secteur financier et les sciences de la vie, qui contribuent pour l'essentiel à profiler la Suisse sur la scène mondiale.

La qualité du système FRT est donc un enjeu économique fondamental pour l'avenir de la Suisse et des mesures doivent être prises à ce niveau pour le développement d'une économie apprenante.

4.1.2 L'espace infranational

Ceci étant, quel est l'intérêt de considérer le niveau infranational comme échelle d'intervention, comme le suggère l'OCDE? Quatre éléments de réponse plaident en faveur de cette échelle spatiale. En effet, c'est à ce niveau que:

- l'ancrage territorial de la main-d'oeuvre est le plus fort, en relation avec les systèmes de production régionaux (SPR) et les réseaux socioculturels qui jouent un rôle dans l'apprentissage collectif;
- se trouvent et se reconnaissent les partenaires (entreprises, réseaux d'entreprises, associations, institutions, etc.) dans une dynamique territoriale (identité);
- l'apprentissage est le plus efficace selon l'OCDE et les expériences RIS de l'UE (avec la réserve de la taille des régions concernées);
- de nombreuses institutions jouent un rôle important, les cantons et depuis peu les agglomérations dont l'influence dépasse les frontières communales et de plus en plus les limites cantonales.

Plusieurs découpages territoriaux sont possibles au niveau suprarégional. Par exemple la carte des HES ci-dessous illustre un niveau pertinent, car il regroupe une partie du système FRT organisé sur cette base géographique et correspond partiellement à une spécialisation historique des activités économiques que l'on retrouve dans les sept régions HES.

4.2 La Suisse et l'économie apprenante

L'économie apprenante et la société du savoir ne représentent pas une alternative (prendre ou ne pas prendre) pour la Suisse. C'est une réalité incontournable, déjà en cours, qui doit être reconnue et affirmée, et dont le pilotage par les responsables cantonaux et fédéraux des politiques de FRT et de développement économique en collaboration avec les acteurs économiques doit permettre une concrétisation sur le terrain, notamment au travers de mesures de soutien dont l'objectif est de promouvoir l'économie du savoir et favoriser

l'innovation par une meilleure adéquation entre l'offre (FRT) et la demande (les entreprises et les branches d'activités qu'elles forment) via une meilleure information et une meilleure coordination entre les acteurs concernés.

La définition que nous proposons de l'économie apprenante est la suivante:

- il s'agit d'un système ouvert de collaboration entre les acteurs (entreprises, main-d'œuvre, milieux professionnels, système FRT);
- développant des connaissances et des compétences qui sont mises en pratique dans les entreprises pour innover dans leurs activités économiques;
- générant des processus cumulatifs d'apprentissage collectif, organisationnel et institutionnel, et des capacités de gestion des connaissances;
- permettant à la place économique suisse et à ses divers espaces de faire face à la concurrence internationale.

Pour la Suisse, l'économie apprenante constitue à la fois un objectif (devenir un leader reconnu en la matière sur le plan international) et une démarche. En effet, choisir de profiler explicitement la Suisse comme une économie apprenante qui se donne les moyens d'améliorer ses capacités d'apprentissage individuel et collectif constitue un objectif à long terme, voire continu: il s'agit d'une vision stratégique pour le développement de la Suisse et de ses territoires (positionnement du système FRT comme secteur économique à part entière).

Mais c'est également s'engager dans une démarche dans laquelle toutes les politiques et les mesures sont appréciées quant à leur contribution au renforcement de la capacité d'apprendre, et dans un processus cumulatif entre main-d'œuvre, entreprises, organisations et institutions de formation et de recherche.

L'économie apprenante ne peut être l'objet d'une planification (Lorenzen); c'est davantage un état d'esprit à stimuler, une perspective qui donne un sens à des démarches de développement, voire une philosophie du développement, qui, bien sûr, doit se concrétiser dans des projets sur le terrain. Pour son application en Suisse, l'effort doit porter sur l'interaction entre l'économie et le système de formation, recherche et technologie. Ce sont les responsables du système FRT au niveau fédéral et cantonal qui doivent s'impliquer en premier lieu pour chercher et trouver un terrain de rencontre et de dialogue avec les milieux économiques.

5. PROPOSITIONS POUR LA CONCRÉTISATION DE L'ÉCONOMIE APPRENANTE EN SUISSE

Pour la concrétisation en Suisse du concept de l'économie apprenante, nous proposons en conséquence deux volets: un volet stratégique qui comprend la dimension de communication et celle de la gouvernance; et un volet opérationnel avec des mesures spécifiques à l'échelle nationale et à l'échelle régionale ou cantonale concernant le système FRT et les entreprises.

5.1 Un concept à promouvoir au niveau national

La Suisse s'inscrit déjà dans un système apprenant ; c'est le fil conducteur de la stratégie de développement qui procurerait davantage de sens et de lisibilité aux actions existantes et donnerait un cadre de référence significatif pour les futures politiques. L'économie apprenante est un concept porteur qui procure à la fois une signification aux efforts consentis dans le domaine FRT et une visibilité de leur contribution à l'amélioration de la capacité des

acteurs privés à innover et à apprendre de leurs démarches d'innovation. Concrètement, cette promotion de l'économie apprenante passe par les mesures suivantes:

- formulation d'une nouvelle stratégie d'innovation et de développement orientée sur l'économie apprenante; discussion notamment au sein de l'administration fédérale, et proposition du concept;
- lancement d'une campagne de communication.

5.2 Une gouvernance à développer (articulation FRT/économie au niveau fédéral et cantonal)

Le développement de la gouvernance constitue la deuxième recommandation de ce volet stratégique. En effet, l'articulation entre le système FRT et l'économie est considérée comme primordiale dans le succès d'une économie, et pourtant la Suisse connaît des lacunes dans ce domaine. Comme le souligne l'OCDE, la Suisse, pourtant bien classée dans la production de nouvelles connaissances, ce qui est confirmé dans les comparaisons internationales en termes de brevets par exemple, peine à traduire ces bonnes dispositions dans son tissu économique.

C'est le déficit de coordination entre le système de production et le système FRT qui est en cause, de même que la concertation au niveau institutionnel entre Confédération et cantons. Une amélioration de la gouvernance serait à même de rapprocher ces deux systèmes, notamment du point de vue des PME.

Dialogue entre entreprises et institutions en matière d'économie apprenante

Pour être à l'écoute des besoins émergents de l'économie, il faut développer des passerelles et des plate-formes d'échange qui assurent l'interface entre les deux systèmes. La mise sur pied, par exemple, d'un conseil technologique, de forums de discussion ou d'états généraux de la technologie et de l'innovation sur une base territoriale ou thématique, dans le cadre des HES par exemple, constituerait une opportunité de rapprocher davantage les deux systèmes dans un processus de coopération dans lequel les associations nationales représentant les branches économiques peuvent également jouer un rôle accru.

De même, le système FRT peut et doit aussi améliorer sa cohérence horizontale entre les instances administratives, d'une part, et par rapport aux prestations offertes à l'économie, d'autre part. Le pilotage des potentialités du système FRT a besoin d'être à la fois plus concerté et affirmé afin d'être plus visible. Ceci est de la responsabilité des autorités et administrations fédérales et cantonales actives en matière de FRT et de politique économique et peut prendre la forme de tables rondes spécifiques ou utiliser les cercles politiques existants (conférences des directeurs de l'économie publique et de l'instruction publique par exemple).

Soutien à l'établissement de stratégies régionales d'innovation

Cette mesure reprend l'expérience menée par de nombreuses régions européennes pour l'élaboration d'une stratégie d'innovation (méthode RIS). Il s'agit de proposer aux cantons ou groupes de cantons (selon le regroupement proposé par les grandes régions (OFS 1999) ou encore celui des HES) de procéder à l'élaboration d'une stratégie d'innovation en partenariat avec les milieux économiques et le système FRT. Les grandes étapes de cette démarche seraient les suivantes:

- établissement d'une image de la demande de l'innovation et de la technologie (IT);
- analyse critique de l'offre de l'IT;
- confrontation offre-demande;

- identification de projets et financement.

Cette proposition a donc pour objectif de produire une stratégie de développement, mais aussi de contribuer concrètement à une pratique de la gouvernance qui débouche sur des projets.

6. PROPOSITION D' ACTIONS DE SOUTIEN À L' INNOVATION ET LA VALORISATION DES SAVOIRS

La nouvelle plate-forme d'information technologique qui se met en place au niveau fédéral a pour but de trouver et de transmettre l'information pertinente à un demandeur, de le conseiller et de l'orienter vers un soutien à sa demande, voir un financement. Ce guichet virtuel, orienté client, permettra au niveau national, de mieux communiquer les compétences et les appuis dont une entreprise peut obtenir du système FRT.

Malheureusement la tentative de mettre en place cette plate-forme vient d'être interrompue. Elle était destinée à rendre moins opaque le paysage de l'innovation en facilitant la circulation de l'information et favorisant les partenariats entre les entreprises et les scientifiques. Jugée trop lourde, centralisatrice et coûteuse (3 mio.de CHF), elle n'a pas trouvé les relais auprès des bureaux installés de T&T dans les Hautes écoles ni auprès de la commission de la science et de l'éducation. La Confédération y a renoncé et elle est toujours à la recherche d'un modèle convaincant pour répondre à ce besoin. Un nouveau groupe de travail planche sur un nouveau concept plus performant.

Plate-forme d'orientation technologique

L'objectif de cette plate-forme de définir en commun les futures orientations technologiques des HES en fonction des besoins et des anticipations des entreprises qui sont en contact avec les marchés. Il s'agit de produire progressivement une stratégie de développement technologique capable de faire face aux défis futurs, avec un plan d'actions à entreprendre et des partenariats régionaux, nationaux et internationaux.

La démarche (processus) est aussi importante que le produit car elle contribue à faciliter l'intégration des HES au sein de l'économie et auprès des entreprises, ainsi que l'occasion de développer de nouveaux partenariats grâce à une meilleure connaissance mutuelle.

Cette plate-forme consiste à introduire une gouvernance régionale en instaurant un dialogue constructif avec les HES et permettra aux acteurs concernés de « projeter ensemble. En termes de contenu, cette mesure consiste à mettre sur pied une structure mixte entre les HES, les responsables des promotions économiques cantonales, et des représentants de l'économie (chambre de commerce et de l'industrie, associations d'entreprises) qui se rencontreront 2 à 3 fois par an. Ils organiseront tous les 2 ou 3 ans les états généraux technologiques qui sous forme d'ateliers intégreront la participation des entreprises et des chercheurs. Les Universités pourraient être intégrées à cette démarche via les réseaux de collaborations développés avec les HES.

L'initiative de lancement de cette mesure revient au seco et à l'OFFT qui peuvent proposer via les HES la mission de constituer cette plate-forme d'orientation technologique régionale. Il s'agira de dégager un budget d'organisation à cet effet.

La proposition de nouvelle politique régionale (NPR)² reprend cette proposition dans sa stratégie N°3 « Développement d'un système de connaissances dur le développement régional et qualification de la gestion régionale ». Dans cette stratégie, il s'agit non seulement de se doter de meilleurs outils de connaissance des régions, mais surtout d'aider les régions à s'organiser sur une base territoriale pertinente pour relever les défis. Il est prévu d'impliquer davantage les cantons et de proposer dans le cadre de programme d'action pluriannuel des conventions entre cantons et Confédération dans les domaines de région apprenante, transfert du savoir, d'entrepreneurship, tourisme, PME localisation d'entreprises.

Cette proposition s'inscrit dans la démarche plus globale qui postule un recentrage du développement territorial de la Suisse sur les centres urbains (Boulianne 2004) avec de nouvelles démarches à la recherche d'une nouvelle gouvernance urbaine et territoriale (Da Cuhna & Ruegg 2003) (Jouve & Lefèvre 2004).

Organismes de TT : les bonnes pratiques

Les institutions de FRT, que se soient les universités, les écoles polytechniques et les HES, ont depuis plusieurs années développé des organisations de transfert technologique (TT) ou d'appui aux entreprises pour des prestations de recherche appliquée. Jusqu'à présent, aucune analyse d'ensemble des diverses instances n'a été réalisée. Alors que le message FRT du Conseil fédéral réaffirme l'importance stratégique de l'innovation et du transfert des savoirs pour le développement de l'économie suisse, il est opportun de proposer des structures plus performantes pour assurer un TT efficace.

Il s'agit de réaliser une analyse des bonnes pratiques par des « hearings » avec l'audition de responsables des organismes pour apprécier les structures, les organisations, les moyens, les actions réalisées, les cibles visées et les résultats atteints. Il ne s'agit pas d'une évaluation de ces organismes mais bien de tirer des enseignements de leurs fonctionnements pour formuler des recommandations destinées à améliorer l'efficacité du TT.

Le produit de cette mesure consiste en un état des lieux des bonnes pratiques de TT pour faciliter l'accès des entreprises aux ressources du savoir technologique. Cette mesure permettra de mieux connaître le fonctionnement de l'interface FRT-entreprise, de mieux faire reconnaître les prestations fournies par les organismes de TT et de les consolider institutionnellement.

Cette idée est également inscrite dans la NPR qui propose un benchmarking de régions suisses avec des régions étrangères et de la mise à disposition de bonnes pratiques du développement régional.

7. CONCLUSION

Le concept d'économie apprenante est en principe pertinent pour donner une cohérence à des politiques, des actions, des institutions qui, tout en contribuant à l'apprentissage, collaborent à améliorer la capacité de développement de leur territoire. Il oriente l'analyse sur la dimension d'apprentissage pour apprécier le fonctionnement de systèmes territoriaux d'innovation ainsi que les mesures et politiques qui les influencent, tel un effet de lentille, permet d'identifier les

² Nouvelle politique régionale, Dossier de mise en consultation. 2004

besoins des entreprises en termes d'innovation, les lacunes de l'offre FRT existante et les projets à mettre en œuvre pour développer l'innovation.

Par rapport à la mise en œuvre du concept de région apprenante, il suppose une forte implication des acteurs du système de FRT qui ont des contraintes de fonctionnement et des objectifs (évaluation sur la base de renommée internationale par exemple) qui ne facilitent guère leur mobilisation pour une politique régionale.

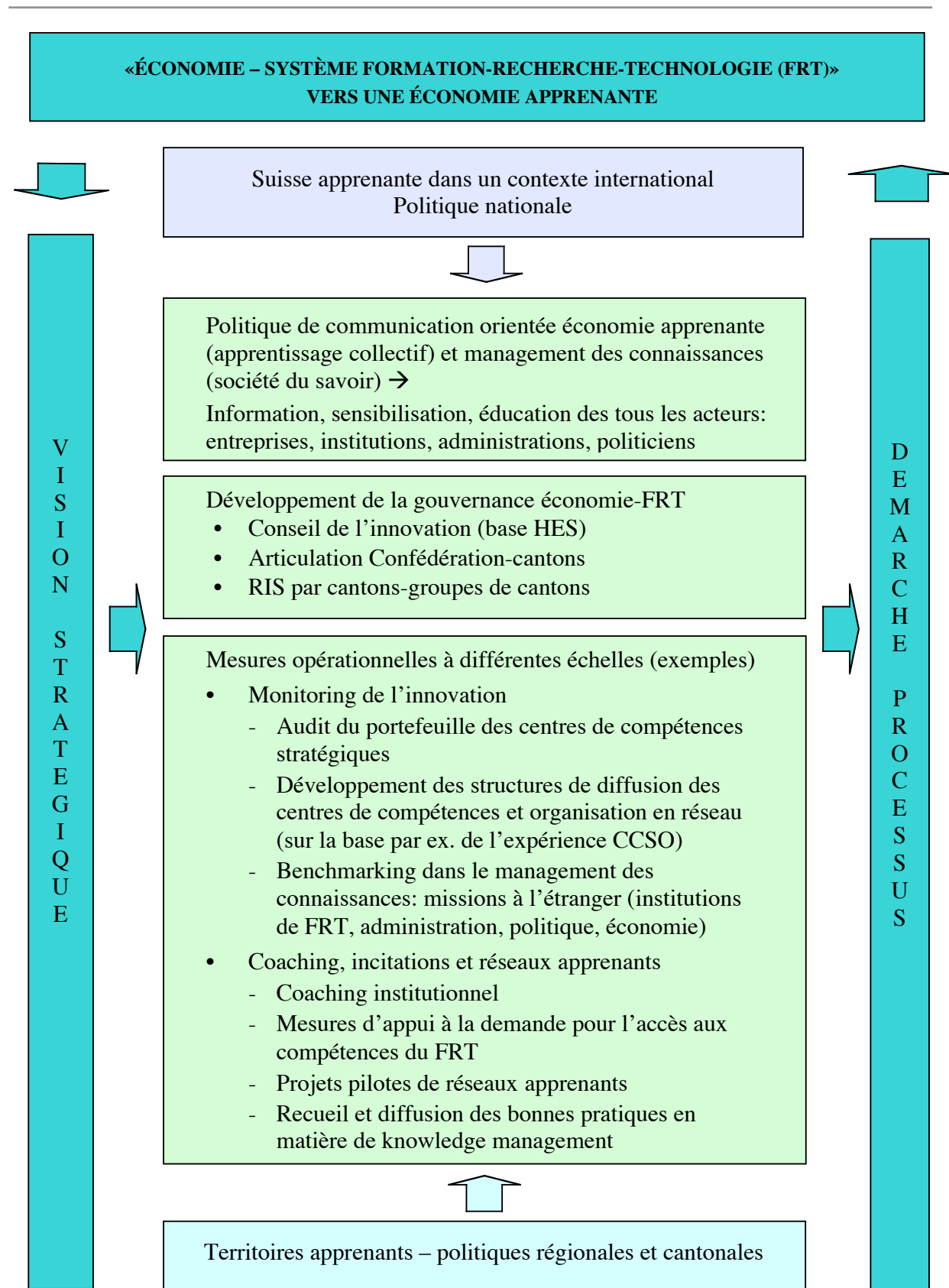
Le concept postule une structure territoriale ayant une taille suffisante (effet de seuil), ce qui n'est pas le cas en Suisse qui a plutôt la taille d'une région européenne, d'une part, et une organisation territoriale dynamique entre le système FRT et le marché du travail d'autre part. Cela pose la question de concentration des structures et des moyens, et sur quelles bases territoriales ou sectorielles organisées l'économie apprenante.

C'est sans doute à ce niveau que le bât blesse en Suisse. Il n'y a pas encore une organisation territoriale pertinente pour concrétiser le concept de région apprenante. En effet, les régions en Suisse sont d'une taille trop petite pour réunir la masse critique pour passer à l'acte. Lorsque la Confédération prend l'initiative d'agir en considérant la Suisse comme une seule région, cela se traduit par un échec à l'exemple de la plateforme d'information technologique, qui pourtant séduisante sur le papier, n'a pas trouvé son public et ses partenaires.

La NPR veut tenter de s'attaquer à ce problème structurel en facilitant l'émergence de nouvelles entités territoriales au travers de programmes pluriannuels et de conventions entre cantons et Confédération. À l'exemple des régions européennes qui ont réussi à concrétiser des stratégies régionales d'innovation, il est impératif de fédérer au niveau régional les partenaires concernés, en s'appuyant sans doute sur les nouvelles HES.

Alors que les politiques de développement territorial dans l'Union Européenne et la Suisse s'orientent de plus en plus vers une politique axée sur l'innovation, le concept de région apprenante représente une opportunité intéressante pour concrétiser la future politique régionale. Par contre, il est utile de s'interroger sur les conditions à réunir pour réussir une implémentation de ce concept théorique pour qu'il contribue au développement de la société du savoir en Suisse. Le bilan actuel tente de montrer que la Suisse ne réunit pas encore les conditions pour son application car elle ne dispose pas d'une organisation territoriale à une échelle pertinente pour le concept de région apprenante.

Ainsi, malgré une volonté des responsables au niveau national de la politique de FRT et de développement économique, la dynamique des acteurs nécessaires pour promouvoir des régions apprenantes fait défaut. Il sera sans doute nécessaire de procéder au préalable à des réorganisations territoriales des acteurs pour mettre en œuvre avec succès ce concept.



C.E.A.T. /LB - 14.5.2002

Bibliographie

- Asheim B. T., 1998, Learning regions as development coalitions: partership as governance in European workfare states, Durham.
- Birchmeier U., 2001, Les mutations du monde du travail dans la société du savoir, La Vie économique 9-2001.
- Boulianne L.-M., 2002, L'économie apprenante et le management du savoir, C.E.A.T., Lausanne.
- Boulianne L.-M., 2004, Projet d'agglomération et processus démocratique : expérimentation en Suisse romande. Colloque ACFAS – Démocratie et métropoles, 14 mai 2004, Montréal,
- Commission des Communautés Européennes, 2001, Les régions dans la nouvelle économie, Bruxelles.
- Cooke P., 2001, Knowledge economies, clusters, leasing and cooperative advantage. Routledge, London.
- Crevoier O., Corpataux J. et Thierstein A., 2001, Intégration monétaire et régions: des gagnants et des perdants, L'Harmattan, Paris.
- Da Cuhna A. et Ruegg J. 2003, Développement durable et aménagement du territoire, PPUR, Lausanne.
- Elias J. 2000, L'innovation en Suisse indicateurs, profil de la Suisse en matière d'innovation, comparaison internationale. La Vie économique 3/2000. Berne.
- Felsenstein D. , Taylor M. 2001, Promoting local growth, Ashgate, Aldershot.
- Fumeaux E. et Von Holzen M., 2002, La Suisse, une ville sur la carte mondiale du savoir. In H. Giger et alii (éd.); Sammelband Technologische Entwicklung im Brennpunkt von Ethik, Fortschrittsglauben und Notwendigkeit», Bern, Stämpfli Verlag.
- Jouve B & Lefèvre C., 2004. Horizons métropolitains. PPUR, Laisanne.
- Landabaso M., Oughton C., Morgan K., 1999, Learning Regions in Europe: Theory, Policy and Practice through the RIS experience, 3rd International Conference on Technology and Innovation Policy, Austin.
- Lorenzen M., 2001. Localised Learning and Policy : academic advise on enhancing regional competitiveness, European Planning Studies, N° 9.
- Lundvall B.A., Johnson B. 1994, The learning Economy, in Journal of Industry Studies, Vol 1 pp. 23-42.
- Maillat D., Kebir L., 1999, Learning Region et systèmes territoriaux de production, RERU N°3, pp. 429-448.
- Maskell P., Malmberg A., 1999, Localised learning and industrial competitiveness, Cambridge Journal of Economics, vol 23 pp. 167-186.
- OCDE, 2000, La société créative du XXI^e siècle. Paris.
- OCDE, 2002, Territorial reviews at the national level : Assesment and recommandations: Switzerland, Paris et Berne.
- OFS, 1999 , Les grandes régions de la Suisse, Neuchâtel..
- Oinas P., Van Gils H. 2001, Identify contexts of learning in firms and regions, in Felsenstein et Taylor 2001, Ashgate, Aldershot.
- Thierstein A., et al. 2000 Die lernende Region. Regionale Entwicklung durch Bildung. Zurich: Rüeegger.